

**ACCORD ENTRE LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT ET LE
GOUVERNEMENT DU CANADA EN VUE DE FOURNIR DES FONDS AU
TITRE D'UN PROGRAMME SPÉCIAL DESTINÉ À FINANCER LA PRÉPARA-
TION DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT**

PRÉAMBULE

ATTENDU que le Gouvernement du Canada (appelé ci-après «le Canada») a manifesté le désir de contribuer davantage au développement économique de l'Amérique latine;

ATTENDU que la Banque interaméricaine de développement (appelée ci-après «la Banque») et le Gouvernement du Canada désirent financer un programme interaméricain spécial de préparation de projets, dont le but est d'améliorer la préparation des projets de développement et de faire en sorte que les institutions internationales de financement des secteurs privé et public soient plus à même de contribuer au progrès économique des pays en voie de développement qui sont membres de la Banque.

Les parties au présent Accord sont convenues de ce qui suit:

ARTICLE I

But du programme

La Banque utilisera les fonds versés par le Canada en vertu du présent Accord pour aider à la formulation de projets de développement bien préparés dans les pays membres de la Banque qui sont admissibles à cette aide, dans le cadre d'un effort interaméricain en vue d'accroître le nombre de projets de développement que les institutions internationales de financement des secteurs privé et public pourront prendre en considération.

ARTICLE II

Montant disponible

- a) Aux fins du présent Accord, le Canada mettra à la disposition de la Banque jusqu'à un million et demi de dollars (\$1,500,000) en devise canadienne pour financer des opérations entreprises conformément aux conditions du présent Accord.
- b) Aux fins du présent Accord, les fonds mentionnés à l'alinéa a) seront déposés dans un compte spécial que la Banque aura établi dans la banque canadienne de son choix.

ARTICLE III

Les bénéficiaires admissibles

Les fonds versés par le Canada en vertu du présent Accord seront mis à la disposition des gouvernements et des entreprises publiques et privées des pays membres qui sont admissibles à l'aide financière accordée par la Banque et qui proposent à la Banque des projets de développement dûment documentés.